

Le député qui, pour défendre le gouvernement, a plaidé contre la création de ce comité donne une idée fautive de la situation. Si nous avons conclu, la Légion canadienne et moi, que la création d'un pareil comité s'imposait, je dis tout franchement que c'est parce que le gouvernement ne fait absolument rien pour donner suite à ces recommandations. Si les associations d'anciens combattants insistent sur la mise en application de ses recommandations, justice serait peut-être faite, enfin, dans ce cas particulier. Il est temps, il me semble, après 15 ans d'étude, d'examen, de réflexion et de correspondance que des mesures concrètes soient prises.

• (1700)

M. W. Kenneth Robinson (Etbicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat qui a pour objet les anciens combattants et les personnes à leur charge. Je peux parler en toute connaissance de cause, je crois, car j'ai servi dans les Forces armées à la toute fin de la Seconde Guerre mondiale. Bien que je n'aie pas combattu longtemps, j'ai quand même obtenu mes ailes. Depuis, j'ai fait partie de la milice pendant plus de 30 ans. Je me préoccupe des anciens combattants et de leurs proches depuis longtemps, et je me soucie de leurs besoins.

La Légion royale canadienne, de même que d'autres organismes semblables, ont fait et font encore beaucoup pour les anciens combattants. En fait, il y a quatre sections de la Légion dans ma circonscription, les nos 1, 101, 210 et 217 dont je fais partie. J'y suis depuis 35 ans, depuis la fin de mon service, et je me suis préoccupé des problèmes des anciens combattants pendant de longues années.

Pour les autres pays, le Canada se trouve à l'avant-garde. Nous avons une fiche des plus enviables en matière de programmes et de prestations à l'intention des anciens combattants. Nous avons le devoir en tant que parlementaires de soutenir cette réputation. Je crois que c'est ce que le gouvernement a toujours fait, quel que soit le parti au pouvoir. Nos gouvernements se sont toujours préoccupés des anciens combattants.

On me dit que l'âge moyen des anciens combattants approche aujourd'hui les 63 ans. Le défi que nous devons maintenant relever consiste à établir des programmes qui répondent aux besoins d'anciens combattants qui vieillissent. J'estime qu'au lieu de nous faire aller de l'avant, cette motion nous fait vraiment régresser. Toutes les considérations ont déjà été énoncées et les faits sont connus.

Je partage l'opinion exprimée par d'autres députés au sujet du rapport du comité du Sénat intitulé «Anciens combattants, nous nous souvenons!». Le comité du Sénat de la santé, du bien-être social et des sciences ne s'en est manifestement pas tenu à quelques questions, mais en a couvert toute une gamme. De nombreux témoins ont comparu. Le comité a vraiment l'impression d'avoir accompli un travail méritoire. Le comité a veillé à ce qu'une publication spéciale soit largement diffusée.

En tant qu'argument à invoquer contre l'établissement d'un comité spécial, le rapport «Anciens combattants, nous nous souvenons!» suffit amplement à mon avis. D'après ce que je peux voir, le comité a vraiment fait le tour de la question. Il est inutile de chercher à refaire ce qui a déjà été fait en créant un autre comité.

Affaires des anciens combattants

Nous avons là les recommandations d'un comité qui a consacré beaucoup de temps et d'efforts à la question. Le comité a décelé des injustices apparentes dans le traitement de deux groupes, à savoir les conjoints divorcés et les prisonniers de guerre. Au lieu d'énoncer son opinion, le comité a recommandé que quelqu'un d'autre examine ces questions. Les faits sont connus, monsieur le Président. Qu'on le veuille ou non, les décisions ont été prises et il faut cesser de tourner en rond. Je reviendrai là-dessus au cours de mes observations. Je veux d'abord jeter un coup d'œil sur d'autres recommandations contenues dans le rapport.

On avait même donné suite à une des recommandations dès la publication du rapport, ce qui prouve que normalement l'on apporte toujours une solution aux préoccupations dont fait état le Parlement. Dans une autre recommandation, on demandait d'accélérer l'étude des demandes. Le comité des affaires des anciens combattants, auquel je siége depuis bien des années, s'est constamment soucié de cette question. Nous nous sommes penchés à maintes et maintes reprises sur l'étude interminable des demandes de pension. Voilà une autre recommandation qui n'a plus sa raison d'être. Les faits sont probants. Vers la fin de décembre 1981, il fallait 334 jours pour étudier une demande de pension d'invalidité au premier palier. Exactement un an plus tard, il n'en fallait plus en moyenne de 99.1. Le mois dernier, ce chiffre a encore baissé, passant à moins de 80 jours et nous espérons pouvoir le faire baisser encore davantage à l'avenir.

La Commission doit puiser ses renseignements à des sources extérieures. Voilà pourquoi il lui faut de 60 à 90 jours pour examiner les demandes qui lui sont présentées. Il n'y a donc plus aucun retard pour ce qui est de l'étude des demandes de pension au premier palier. Les députés se félicitent tous assurément de cette très nette amélioration de la situation. Je me souviens du tollé de protestations que l'ampleur de ce retard avait coutume de soulever chez les conservateurs; je ne puis donc interpréter leur silence que comme une preuve d'admiration pour l'excellent travail que nous avons fait en réussissant à réduire ainsi la durée d'étude des demandes de pension.

D'autres recommandations visent la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je signale pour la gouverne des députés que les fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants ont entrepris de revoir la loi dans ses moindres détails, et notamment d'examiner les questions dont il est fait état dans le rapport sénatorial.

Où je veux en venir, c'est que les anciens combattants ont de nombreux partisans qui défendent leur cause, et qu'ils savent se faire entendre. La semaine dernière précisément, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ce doyen parmi les critiques des questions concernant les anciens combattants, a félicité le ministre des heureuses initiatives qu'il a prises depuis qu'on lui a confié ce portefeuille. En effet, il y a constamment des progrès.

Et que dire de la septième recommandation qui est à l'origine de ce débat? Je ne m'arrêterai pas au suivi qu'on a donné ou omis de donner aux diverses recommandations du rapport Woods. Ce dernier date de près d'une quinzaine d'années, et je serai fort étonné qu'on n'ait pas découvert nombre d'anomalies durant cette période. Je préfère plutôt traiter des questions précises que le comité sénatorial voudrait que nous examinions à la loupe.